



LES SOUHESMES-RAMPONT

Commune de:
LES SOUHESMES-RAMPONT

<http://souhesmes-rampont.e-monsite.com/>

Bulletin Municipal

N° 10 - Janvier-Mai 2025



Infos pratiques

Mairie « Les Souhesmes-Rampont » **Téléphone : 03.29.80.50.61**



Secrétariat de Mairie, accueil du public :

MARDIS DE 13h30 A 16h ET VENDREDIS DE 14h A 16h

Mairie de Rampont, permanence de la maire-déléguée :

Les MERCREDIS des semaines paires de 17h45 à 18h45

Mail. : mairiesouhesmesrampont@orange.fr



Merci de télécharger l'appli' PanneauPocket :

Vous y recevrez toutes les infos en temps réel.

Naissance

de Tom COLLASSE

Bienvenue dans la commune à ce 1^{er} bébé de l'année 2025 : né le 10 janvier. Félicitations aux parents, habitants de Souhesmes.



Décès :

Mme Marie-Thérèse BARTHE, née HUMBERT, décédée à 90 ans, le 16 janvier, a été inhumée au cimetière de Rampont.

Mme Marcelle PERSON, née HUMBLET, est décédée à 99 ans, le 25 février. Habitante de Vadelaincourt, elle a été inhumée au cimetière des Souhesmes. Des membres de sa famille vivent à Rampont, nous leur adressons nos sincères condoléances, ainsi qu'à l'ensemble de cette grande famille.

Mme Michelle ANTOINE, née DEGOUTIN, décédée à 86 ans, le 3 avril, a été inhumée à au cimetière des Souhesmes.

Nos sincères condoléances à leurs familles.



Vous trouverez ci-contre les informations qui se rapportent au budget de notre commune.

Nous avons mis en place cette nouvelle présentation, qui nous indique clairement, chiffres à l'appui, et en pourcentages, l'impact des dépenses et l'apport des recettes sur le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

FONCTIONNEMENT 2025

Le budget de fonctionnement de la commune s'élève en 2025 à **375 654,67 €**.

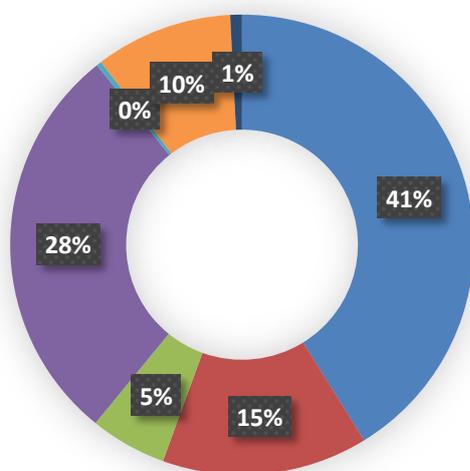
Ce budget permet de faire fonctionner les services publics du quotidien : entretenir les bâtiments, payer les agents municipaux, assurer les dépenses courantes...

Il est **équilibré**, c'est-à-dire que **les recettes couvrent exactement les dépenses**. Voici comment cela se répartit.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 375 654,67 €

- **Charges à caractère général 154 643,71 €**
Dépenses liées à l'énergie, aux fournitures, à l'entretien des bâtiments, aux prestations de service, etc.
- **Charges de personnel 54 000,00 €**
Rémunérations des agents municipaux et charges sociales.
- **Atténuations de produits 20 117,00 €**
Remboursements ou réductions sur certaines recettes (par exemple des exonérations).
- **Virement à la section d'investissement 106 434,33 €**
Transfert vers le budget d'investissement pour financer des projets futurs.
- **Opérations d'ordre 1 350,87 €**
Mouvements comptables obligatoires, sans sortie réelle d'argent.
- **Autres charges de gestion courante 36 050,00 €**
Subventions, cotisations ou dépenses diverses.
- **Charges financières 3 058,76 €**
Intérêts des emprunts.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

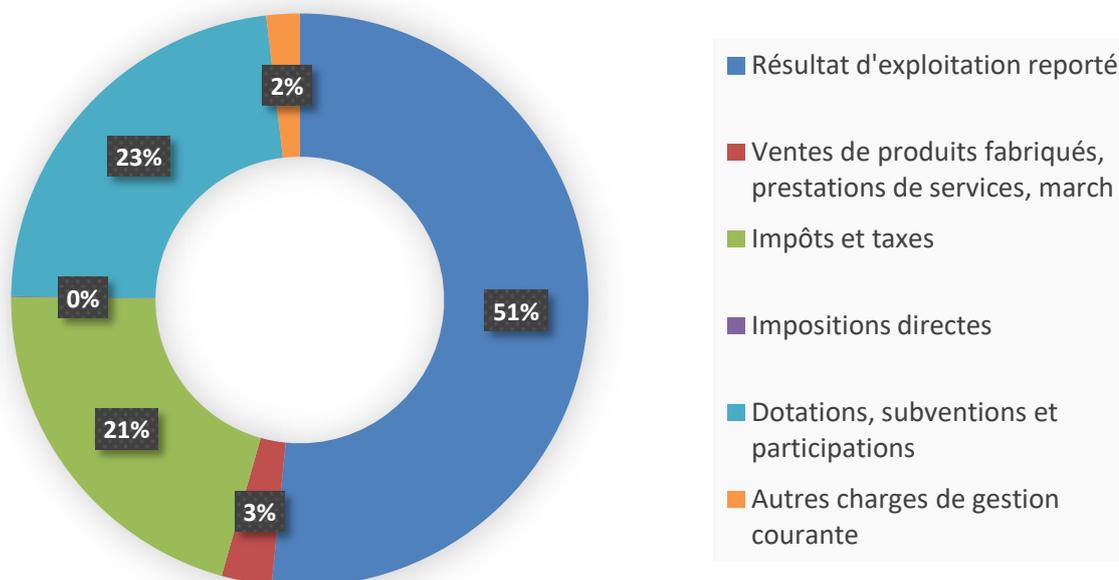


- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- autres charges de gestion courante
- Charges financières

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 375 654,67 €

- **Résultat d'exploitation reporté 193 671,47 €**
L'excédent de l'année précédente, réutilisé cette année.
- **Prestations de services et ventes 10 560,00 €**
Ce que la commune perçoit en échange de services rendus ou de produits vendus.
- **Impôts et taxes 78 140,20 €**
Recettes issues des différentes taxes locales.
- **Impositions directes 169,00 €**
Petits montants perçus directement auprès des habitants ou entreprises.
- **Dotations, subventions et participations 86 114,00 €**
Aides financières reçues de l'État ou d'autres collectivités.
- **Autres produits de gestion courante 7 000,00 €**
Autres recettes diverses liées à l'activité normale de la commune.

FONCTIONNEMENT RECETTES



En résumé

Le budget de fonctionnement est bien équilibré. Il permet à la commune de continuer à fournir les services essentiels tout en préparant les projets de demain, grâce à une gestion prudente et des ressources diversifiées.

INVESTISSEMENT 2025

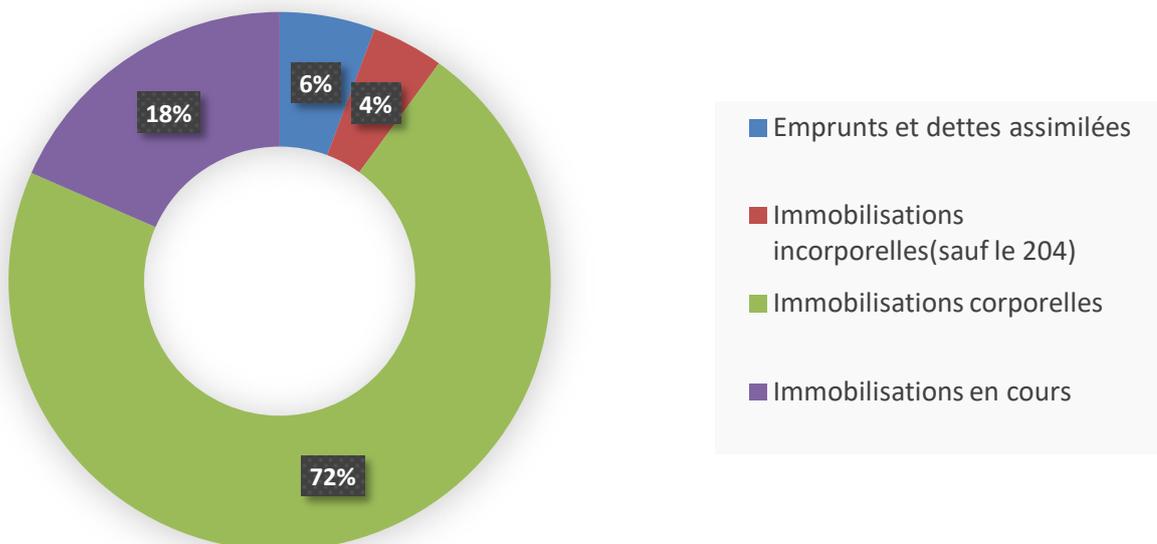
Le budget d'investissement est destiné à financer des projets importants à long terme : construction, rénovation, achat de matériel durable... Pour 2025, ce budget s'élève à **162 919,20 €**.

Voici comment les dépenses et les recettes se répartissent pour ces projets.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 162 919,20 €

- **Emprunts et dettes assimilées 9 285,20 €**
Il s'agit des montants empruntés par la commune pour financer des projets à long terme, avec les remboursements à effectuer sur l'année.
- **Immobilisations incorporelles 7 000,00 €**
Ce sont des investissements dans des éléments immatériels comme des logiciels ou des droits (par exemple, licences).
- **Immobilisations corporelles 116 634,00 €**
Dépenses pour l'achat de biens matériels et durables : bâtiments, équipements, véhicules, infrastructures.
- **Immobilisations en cours 30 000,00 €**
Dépenses consacrées à des projets d'investissement en cours (par exemple, des travaux non encore terminés).

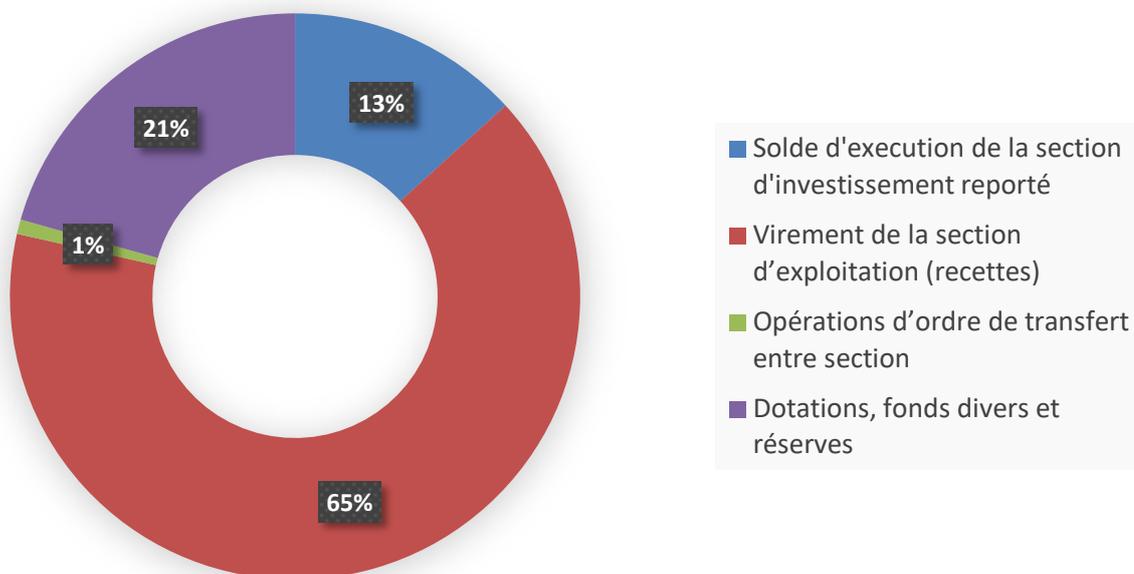
INVESTISSEMENT DEPENSES



RECETTES D'INVESTISSEMENT 162 919,20 €

- **Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 21 542,30 €**
C'est l'excédent des projets d'investissement de l'année précédente, qui est réutilisé pour l'année en cours.
- **Virement de la section d'exploitation (recettes) 106 434,33 €**
Une partie du budget de fonctionnement est transférée pour financer les projets d'investissement, comme des travaux ou des équipements.
- **Opérations d'ordre de transfert entre sections 1 350,87 €**
Mouvements comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement, sans impact réel sur la trésorerie.
- **Dotations, fonds divers et réserves 33 591,70 €**
Ce sont des financements extérieurs reçus pour soutenir les projets d'investissement : aides de l'État, subventions, ou réserves constituées au fil des années.

INVESTISSEMENT RECETTES



En résumé

Le budget d'investissement permet à la commune de réaliser des projets importants pour l'avenir : modernisation des infrastructures, équipements, amélioration des services. L'équilibre entre les recettes et les dépenses assure la bonne gestion de ces projets à long terme.

Des subventions ont été attribuées :

Au SDBI (syndicat des biens indivis : église en commun avec Vadelaincourt) 12 000 €.

Au Club de foot de Nixéville (6 enfants du village y sont inscrits) : 120€.

A l'association du Souvenir Français (a réhabilité 2 tombes de soldats de la 1^{ère} guerre mondiale à Rampont en 2024) : 100€.

Vote du maintien des taux des taxes.

Pas d'augmentation : la taxe sur le foncier non-bâti reste fixée à 31,97 % et la taxe sur le foncier bâti à 14,93 %.

Orientations :

* Prêt en cours : il ne reste à la Commune qu'un seul prêt en cours, celui qui a été contracté sur 25 ans, pour les travaux de requalification de nos 3 villages.

Situation :

*Les chiffres inscrits dans le budget, se retrouvent « concrètement » dans les travaux entrepris (et qui se poursuivront). Ils sont axés essentiellement sur la lutte contre les effets du changement climatique, qui s'est traduit ici par des pluies soutenues sur de longues durées qui ont occasionné des dégâts de voirie.

Un maximum de « travaux de prévention » sera fait pour réguler l'écoulement des eaux de ruissellement et de pluie (notamment sur les voies communales).

Les aménagements réalisés ne permettront plus le stationnement de véhicules lourds sur les trottoirs.

*Toutes les toitures des bâtiments communaux vont bénéficier d'un démoussage et d'un traitement anti-mousse (mairies, les églises et leurs clochers, presbytère et salle des fêtes)

*Un programme de curage des fossés est en cours de réflexion, dans l'attente de l'avis de la sous-préfecture.

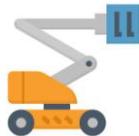
Travaux



*le 20 novembre, photo du trottoir détruit Rampont. Puis le 15 avril.

Trottoir et parking seront recouverts « d'enrobé » courant mai.

*le 24 février, la façade la mairie «avant» son nettoyage et la semaine suivante «après »



* Le 17 mars, avec une nacelle, l'entreprise Arbo'Grimp était en charge de l'élagage et l'abattage d'arbres morts à Souhesme-la-Petite.

Des élus ont mis leur matériel à disposition pour faciliter l'évacuation de tous ces branchages.



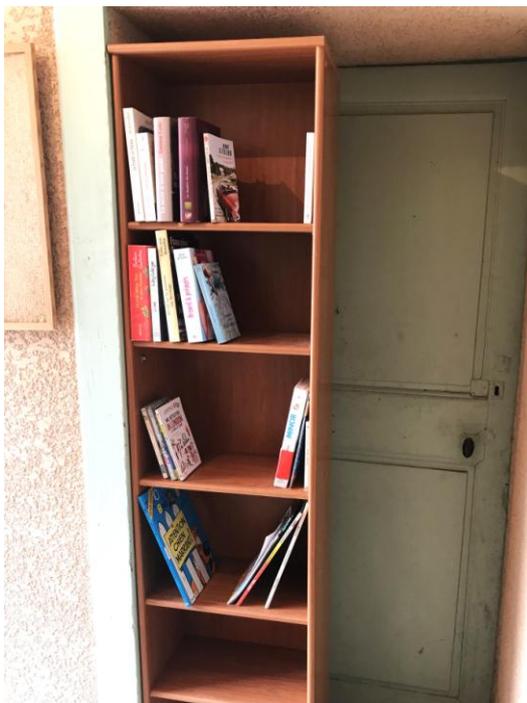
* Pour le retour des beaux jours, le matériel d'agrément extérieur a pu être installé. Pose de d'un ensemble « table et bancs » sur son socle de béton à Rampont le 2 avril.

Le 14 avril, l'ensemble « table et bancs de bois » a été positionné « au point de vue » sur les hauteurs de Souhesme-la-Grande.



Que tous les habitants bénévoles qui ont participé à ces installations soient ici remerciés !

Sur une proposition de Mme Arlette Lamorlette il y a quelques années, l'idée a pu être concrétisée dernièrement : une étagère « boîte à livres » a été installée dans l'entrée de la mairie de Rampont. Il appartient maintenant à chacun, chacune, de contribuer à l'alimenter régulièrement et de façon **intergénérationnelle** aussi, afin d'intéresser toutes les tranches d'âges.



« Tout le monde peut venir déposer des livres », mis ainsi à la disposition de tous, et « venir en emprunter, puis les remettre en place après lecture ». Ainsi pourront tourner et plaire à la collectivité, des ouvrages qui dormaient peut-être sur des rayonnages de chambres ou de salons...

Respecter les livres est primordial pour faire durer le plaisir de la lecture pour tous.



Salle des fêtes

Elle est très souvent louée. Afin de la conserver « attractive », il a été nécessaire de renouveler la vaisselle, et de réaménager l'espace de rangement. Petit mobilier et grand placard, plus fonctionnels, sont désormais installés.



< Les comités de fêtes de nos 2 villages restent bien actifs, et organisent des évènements qui maintiennent du lien (retrouvez leur programmation sur panneau pocket) La mairie continuera à soutenir de son mieux les initiatives des comités des fêtes.

< Atelier yoga : à la salle des fêtes le jeudi après-midi de 15h à 16 avec Natalia (5€ /séance).

< Après-midi jeux de société : le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 17h (à la bibliothèque).

Les amateurs de pétanque continuent à se retrouver tous les après-midis (dès que la météo le permet). Le groupe s'est étoffé, et une 2^{ème} « piste » va être créée. Il arrive aussi que ces joueurs se déplacent à Dieue, pour y disputer des parties avec d'autres équipes.

Et bien sûr, fidèles au poste, les bénévoles de la bibliothèque : vous accueillent toujours chaque mercredi après-midi, de 14h à 19h. Pour toute demande ou info, vous pouvez aussi prendre contact sur bibliosouhesmes@gmail.com



Opération « Villages propres » :

La commune a organisé *une matinée citoyenne*, **le samedi matin 22 mars 2025**.



Les habitants motivés étaient au RV, parfois accompagnés de leurs enfants. Ils se sont répartis « en groupes de rayons d'action », et dotés du matériel nécessaire, ils ont collecté « les déchets abandonnés » aux Souhesmes (la Grande et la Petite), ainsi qu'aux abords du bois, et aux entrées et sorties de nos villages. A Rampont, 3 personnes ont participé à cette opération. Faut-il préciser qu'une fois de plus, *hélas*, nous devons dire que ces recherches ont été *fructueuses*. L'amélioration escomptée n'est pas tout à fait pour cette année.

Nous remarquons qu'à l'intérieur de nos villages, la propreté est respectée, mais que les déchets se trouvent plus souvent aux abords de la commune. Des progrès restent à faire pour parvenir au « zéro déchet » dans la nature ! La négligence de quelques-uns impacte le cadre de vie de tous les autres...

Une petite collation a été offerte à tous. *Les plus jeunes* ont été félicités par le maire et ont reçu leur diplôme d'Ambassadeur de la protection l'Environnement. Nous plaçons nos espoirs dans cette jeune génération, pour stimuler la prise de conscience de tous.

Participation citoyenne

Vous pouvez vous reporter à la fiche de la gendarmerie sur son site (ou sur panneau pocket). A l'approche des vacances, restez vigilants et en cas de doute gardez le réflexe d'appeler le 17.



Rappels

****Horaires bruits de voisinage :**

Avec le retour des beaux jours, les travaux de JARDINAGE et de BRICOLAGE vont reprendre. Aussi, pour ne pas gêner notre voisinage, il est utile de rappeler les horaires à respecter pour vivre en harmonie.

Conformément à l'arrêté préfectoral, Arrêté préfectoral n° 2000-1269 : PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE.

article 6: "Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toute précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage, etc... utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures.**
- **les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.**
- **les dimanches ET jours fériés de 10 heures à 12 heures.**



